



## URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mme la Fonctionnaire déléguée fait savoir qu'elle est saisie d'une demande de permis d'urbanisme, introduite par l'Administration Communale d'Aubel, demeurant à 4880 AUBEL, Place Nicolaï, 1. Le terrain concerné est situé à Aubel, **Rue de Merckhof - 4880 AUBEL** cadastré Section B 404T et Section C 361L.

Objet de la demande : **Aménagement d'une piste cyclo-pédestre reliant le réseau Ravel - Ligne 28 - au giratoire du carrefour de Merckhof sur la N608, dans le cadre du Plan d'Investissement Wallonie Cyclable 2020-2021 (PIWACY).**

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.41 et D.VIII.7 du Code du Développement Territorial, et conformément à la procédure définie aux articles 7 et suivants du Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

**L'enquête publique est ouverte le 24 juillet 2023 et sera clôturée le 15 septembre 2023.**

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

Administration Communale (service de l'Urbanisme) - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel.

- les jours ouvrables **de 9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30** ;

- les **jeudis 27 juillet, 3 – 10 – 17 – 24 et 31 août et 7 – 14 septembre** jusqu'à 20 heures ;

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès **du service de l'urbanisme** : téléphone : **087/68.01.38**, courriel : [urbanisme@aubel.be](mailto:urbanisme@aubel.be)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Collège Communal - Place Nicolaï n° 1 - 4880 Aubel**

- par télécopie au numéro : **087/68.82.95**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@aubel.be](mailto:urbanisme@aubel.be)

- ou remises **au service urbanisme** dont le bureau se trouve **Place Nicolaï n° 1 (1<sup>er</sup> étage) à 4880 Aubel**. L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **permis urbanisme PU 2656**.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de **du service de l'urbanisme** ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

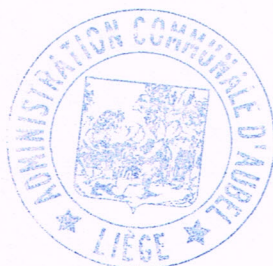
La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

**Administration Communale – Salle du Conseil (1<sup>er</sup> étage) - Place Nicolaï n° 1 à 4880 Aubel, le 15 septembre 2023 à 16h.**

La Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme, chargée de donner des explications sur le projet, est Mme Christiane ROHEN (service urbanisme) dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Place Nicolaï n° 1 (1<sup>er</sup> étage) à 4880 Aubel.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Véronique GOOSSE



Le Bourgmestre,  
Freddy LEJEUNE-